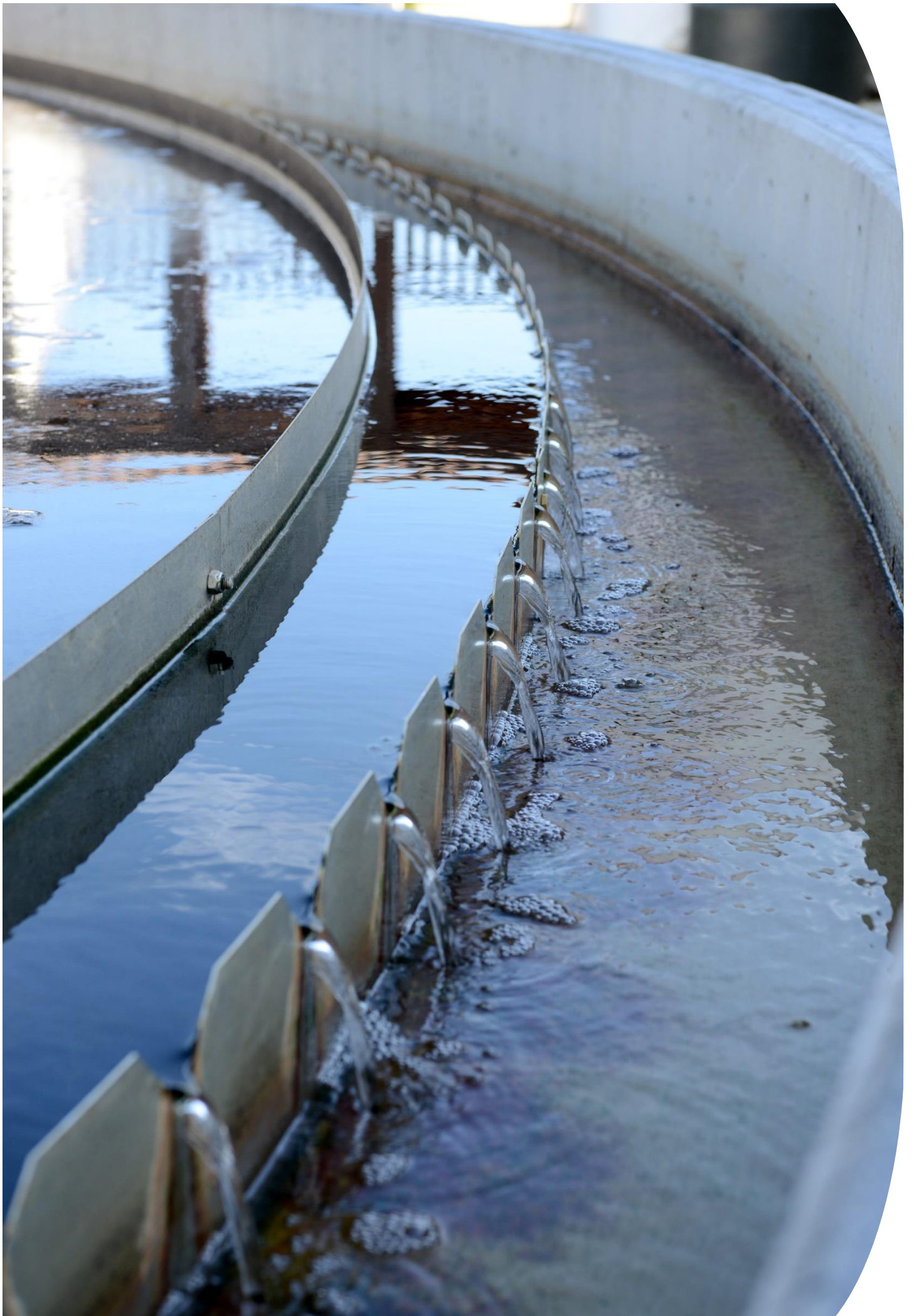


Plan de vigilance

Groupe Saur

2022



1 Introduction

1.1 Rappel des exigences de la loi sur le Devoir de vigilance

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre s'applique aux entreprises et groupes qui emploient à la clôture de deux exercices consécutifs plus de 5 000 salariés en France ou plus de 10 000 en France et à l'étranger.

Ils doivent établir, publier, respecter et évaluer un Plan de vigilance qui vise à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement dans toute leur sphère d'influence, les filiales comme les sous-traitants « en relation commerciale établie ».

La loi liste les cinq volets du Plan de vigilance :

- une cartographie des risques ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- un dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité.

Ce document présente le plan de vigilance 2021 du groupe Saur.

1.2 Le groupe Saur

Le groupe Saur accompagne depuis sa création les grandes mutations au service du progrès humain : l'accès pour tous à une eau potable et saine, la préservation de l'environnement et d'une ressource essentielle à la vie.

Dans un monde en recherche d'équilibre, il est désormais incontournable de raisonner de manière globale et transversale. C'est dans cet esprit que le groupe Saur se mobilise pour anticiper et accompagner les mutations de la société.

Solidarités, soutien aux populations fragiles, lutte contre le dérèglement climatique, préservation de la biodiversité, égalité des chances, développement des territoires..., les défis du groupe Saur sont multiples. Le Groupe est pleinement engagé dans l'action au cœur des territoires et fier d'y contribuer.

Dans ce contexte, en 2020, le groupe Saur a revu sa feuille de route RSE. Un travail de dialogue poussé, engagé avec les parties prenantes - collectivités, citoyens, agriculteurs, industriels, experts, milieu associatif, ONG, start-ups, etc. et les 40 principaux

managers du Groupe - a ainsi permis de définir neuf engagements répartis dans trois axes stratégiques, permettant d'intégrer les thématiques de la loi sur le devoir de vigilance dans sa feuille de route. Ces engagements sont associés à des objectifs ambitieux à horizon 2025.

1/ Changer les modèles, quitte à anticiper ou même faire évoluer la réglementation

- Innover en continu, plus vite et de façon responsable
- Vendre des économies d'eau, et plus uniquement des m3

2/ Toujours progresser, même sur ce que l'on sait déjà si bien faire

- Plus que réactif, devenir proactif
- Ajouter à notre science de l'expérience celle des data
- Contribuer à la vie locale, autant économique que sociale

3/ Être exemplaire, sur tous les plans, à l'interne comme à l'externe

- Contribuer à la décarbonation des industries
- Partager nos sens de la responsabilité
- Rester profondément connectés aux collaborateurs
- Réussir à devenir véritablement inclusif

A travers son adhésion depuis 2003 au Global Compact, le groupe Saur affirme son engagement envers les 10 principes touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Chaque année, le Groupe renouvelle son engagement et communique sur les actions menées pour concrétiser et promouvoir les valeurs fondamentales du Global Compact au travers de son rapport intégré.

Dans le même esprit, le groupe Saur, engagé pour protéger et préserver la ressource en eau, s'inscrit naturellement dans la contribution aux objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies à l'horizon 2030.

Les actions menées par le Groupe participent plus ou moins directement à l'ensemble des ODD, en impactant 30 % des 169 cibles que déclinent les 17 ODD. Si le groupe Saur a logiquement un impact prépondérant sur l'ODD 6 « eau propre et assainissement », son action a également un impact sur onze autres ODD en lien avec ses enjeux de responsabilité sociétale et d'innovation pour les territoires.

La Raison d’Être

A l’heure où les défis de la transition écologique sont au cœur des problématiques de nos sociétés, avec l’adoption d’une Raison d’Être, le groupe Saur réaffirme ses engagements pour agir, militer et fédérer tous les acteurs pour un monde plus sûr, à la faveur des générations futures. Cette Raison d’Être, la voici :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l’eau la valeur qu’elle mérite. Au-delà de notre métier d’origine – gérer l’eau de façon responsable, en qualité et quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu’ensemble, nous investissions pour économiser l’eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Cette Raison d’Être est le reflet de la mission du Groupe qui depuis sa création, il y a près de 100 ans, consiste à apporter un service essentiel à la vie, à la santé et au développement économique de tous les territoires, tout en continuant d’anticiper et d’accompagner les mutations de la société.

Fort d’une transformation profonde de son modèle, le groupe Saur est prêt à franchir une nouvelle étape, et ainsi répondre aux enjeux de disponibilité de l’eau de qualité et de confiance mutuelle entre toutes les parties prenantes, acteurs publics et privés, impliqués dans la gestion de l’eau.

Mission Water représente notre engagement et notre modèle d’entreprise durable.

Les parties prenantes

La responsabilité du groupe Saur s’exerce notamment vis-à-vis de :

Ses collaborateurs : le Groupe affirme sa volonté de garantir le respect de tous et de promouvoir le principe d’égalité des chances. Il s’engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et à garantir la protection de la vie privée.

Ses actionnaires : le Groupe veille à la transparence, la sincérité et la vérité de l’information financière et extra financière.

Ses clients et les consommateurs : le Groupe s’engage, dans le respect des contrats conclus, à fournir des services de qualité, dans un objectif constant d’amélioration de ses performances et d’innovation, de contribution à la

préservation des ressources et à la maîtrise des impacts sur l’environnement.

Ses fournisseurs et sous-traitants : le Groupe s’engage à les sélectionner, de manière impartiale, pour leur professionnalisme ainsi que leur respect des préoccupations environnementales et sociétales. Le Groupe les engage à se doter, en tant que de besoin, de règles éthiques tout autant que d’adopter des pratiques compatibles avec ses propres valeurs.

La société civile : le Groupe veille au respect de la culture des pays dans lesquels il est installé et participe à des actions d’intérêt général, notamment au travers de Saur Solidarités. Par ailleurs, le Groupe peut participer, en concertation avec les collectivités, à des actions de mécénat et de parrainage dans une logique de soutien aux territoires selon une procédure d’approbation définie.

1.3 Elaboration du plan de vigilance

Depuis toujours, le groupe Saur œuvre pour des valeurs qui lui sont chères : la santé et la sécurité de ses collaborateurs, les droits de l’homme ou encore la protection de l’environnement, car son activité y est intimement liée.

En 2021, le groupe Saur formalise les différents travaux sur ce sujet au travers de la rédaction de son plan de vigilance.

Ces travaux rassemblent différentes entités de l’entreprise comme la direction des achats, la direction éthique et conformité, la direction QHSEE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Energie), la direction Contrôle interne ou encore la direction RSE. Ils s’inscrivent dans une logique de progrès continu : le présent plan de vigilance présente les points forts des dispositifs en place dans le Groupe, mais également des voies d’amélioration à adresser dans les mois et années à venir.

L’élaboration de ce plan de vigilance regroupe plusieurs objectifs :

- Une meilleure compréhension des impacts de l’entreprise sur l’environnement et la société
- Un cadre solide permettant de mettre en place des mesures pertinentes pour contrecarrer les impacts négatifs relevés et maximiser les impacts positifs
- Plus de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes.

2 Cartographie des risques

2.1 Processus d'élaboration

Le processus d'élaboration de la cartographie des risques s'appuie sur plusieurs dispositifs existants au sein du groupe Saur. La cartographie des risques liée au devoir de vigilance se focalise sur les atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à l'environnement. Elle porte sur les risques induits par :

- les activités du Groupe,
- les activités des sous-traitants et fournisseurs.

Le travail de recensement puis de classification a été réalisé par les directions RSE, Achats, Contrôle Interne, QHSEE, Ethique & Conformité, Risques & Assurances.

Les éléments principaux utilisés ont été :

1. La cartographie des risques majeurs du Groupe

La direction Ethique & Conformité, Risques & Assurances Groupe pilote le dispositif de gestion des risques et coordonne la mise à jour de l'évaluation des principaux risques du Groupe, tant en France qu'à l'international. Le périmètre couvert est l'ensemble des entités du Groupe. La cartographie des risques est validée par le COMEX et présentée au Comité d'audit.

2. L'analyse de matérialité

Une analyse de matérialité a été menée début 2021. Près de 2 000 parties prenantes internes et externes ont exprimé leurs attentes vis-à-vis de 27 thématiques réparties en 5 catégories, permettant d'identifier les enjeux principaux du Groupe.

3. Les analyses de risques réalisées au niveau des fournisseurs par la Direction des Achats

Chaque année les fournisseurs critiques font l'objet d'une évaluation notamment sur les dimensions RSE.

Le périmètre couvert actuellement est celui de l'activité *Water Services France* qui représente 74% du chiffre d'affaires et 70% des collaborateurs.

Ces fournisseurs/sous-traitants critiques sont identifiés sur la base de leur chiffre d'affaires (le seuil de chiffre d'affaires est différent entre les fournisseurs nationaux et régionaux) et de leur

catégorie d'achats (exploitation, support, travaux d'équipement ou de canalisation ou ingénierie).

4. Les analyses de risques réalisées dans le cadre des normes ISO 45001 et 14001 par la Direction QHSEE

Chaque année les risques Environnementaux et Santé et Sécurité et Travail sont évalués dans le cadre de la reconduction des certifications ISO 14001 et 45001. Le périmètre couvert actuellement est celui de l'activité *Water Services France*.

5. Une étude HRIA (Human Rights Impact Assessment)

En 2019, le groupe Saur a conduit une évaluation des impacts de ses activités sur les droits humains afin d'identifier les problèmes saillants au niveau des pays et leur niveau de management.

Le périmètre couvert était l'ensemble des entités du Groupe.

Saur a à cœur d'inclure la notion d'amélioration continue dans son plan de vigilance. De fait, chaque année, de nouveaux pays et entités seront inclus dans les parties de la cartographie des risques où ils n'apparaîtraient pas initialement.

2.2 Les risques identifiés

A l'issue de plusieurs sessions de travail, une liste de 7 domaines de risques a été établie :

Thématique	Domaines de risques
Droits humains et libertés fondamentales	Lutte contre les discriminations
Santé et sécurité	Santé et sécurité au travail
	Sécurité sanitaire (Qualité de l'eau, ...)
	Crises pandémiques (Covid-19)
Environnement	Pollution de l'environnement (Rejet des effluents)
	Consommation des ressources (Dégradation du rendement de réseau)
	Impact des activités sur le climat (Non-conformité aux lois)

3 Evaluation régulière des entités, fournisseurs et sous-traitants

3.1 Evaluation des entités

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Saur est destiné à s'assurer de la conformité des opérations et des procédures internes, ainsi que de la fiabilité et de la qualité de l'information.

L'architecture générale du dispositif de contrôle interne est alignée sur le modèle des trois lignes de maîtrise suivant :

- la première ligne de maîtrise correspond aux contrôles exercés par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées, et pilotés par le management
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par le management pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité,
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante fournie par l'audit interne ou intervenant externe (Commissaires aux comptes, organismes certificateurs,...)

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du Groupe Saur appartiennent au champ d'action de l'Audit Interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, financiers, administratifs que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle.

Les entités sont couvertes et évaluées par le dispositif de contrôle interne.

Le groupe Saur dispose d'un dispositif de contrôle interne en ligne avec les exigences du référentiel sur le contrôle interne COSO 2013. Ce dispositif contient 30 contrôles clés couvrant 13 processus des fonctions Business, Supports et Steering&Governance. Il est évalué par le département audit interne. Les restitutions sont réalisées au comité d'audit.

Concernant le devoir de vigilance en particulier, le contrôle interne évalue la maîtrise du risque fournisseur/sous-traitant suivant : le comportement du fournisseur ne respecte pas les principes éthiques du Groupe et/ou les règles applicables dans le cadre des prestations réalisées pour le compte du Groupe (respect des droits de

l'homme, droit social, corruption, sécurité, environnement, etc.)

De plus, différentes entités sont certifiées ISO 14001 pour le management de l'environnement, 45001 pour le management de la santé et sécurité au travail, 9001 pour la qualité voire 50 001 pour le management de l'énergie (dont Eau France). « Un processus d'audit interne ainsi que d'audit de certification permet d'évaluer annuellement la démarche de l'entreprise dans la cadre de ses risques notamment HSE et d'en définir les pistes de progrès.

3.2 Evaluation des fournisseurs et sous-traitants

La direction des achats dispose d'une procédure d'évaluation régulière des fournisseurs.

Ainsi, elle analyse annuellement les risques associés aux fournisseurs/sous-traitants critiques et identifie les actions de maîtrise à engager.

Pour les fournisseurs/sous-traitants des familles critiques, une évaluation a lieu tous les deux ans sauf dans le cas où la note obtenue à l'évaluation est « très insuffisante », « insuffisante ». Dans ces cas, l'évaluation est alors annuelle. En dehors des familles critiques, tous les fournisseurs/sous-traitants ayant plus de trois anomalies par an doivent faire l'objet d'une évaluation.

Dans un souci d'amélioration continue, il est envisagé de renforcer en 2022 le dispositif des évaluations via un prestataire externe avec pour objectifs :

- D'augmenter le nombre de fournisseurs / sous-traitants qui seront évalués chaque année sur les thématiques RSE incluant celles liées au devoir de vigilance.
- D'avoir une vision encore plus fine des zones de risques.

4 Actions d'atténuation ou de prévention des risques

Les risques identifiés auxquels le Groupe est confronté dépendent de la nature des activités ainsi que du contexte économique, politique, culturel et juridique au sein duquel il exerce. Ainsi, pour chacun des risques identifiés au sein de la cartographie, des mesures adaptées ont été identifiées et mises en place, bénéficiant chacune d'un accompagnement de la Direction liée.

Responsabilité, sens du service, transparence, solidarité, proximité font partie intégrante de la culture du groupe Saur. Le Groupe s'engage à respecter ces valeurs, ainsi que celles qui s'attachent aux droits de l'homme, quelle que soit l'activité exercée et le pays dans lequel elle se déroule.

Le groupe Saur a formalisé sa Charte Ethique en 2014, avant de réaliser en 2018 un Code de Conduite, intégrant les thématiques de la loi sur le devoir de vigilance, applicable à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux fournisseurs et sous-traitants.

Le Code de Conduite expose ainsi les principaux fondamentaux applicables à l'ensemble des entités et des collaborateurs du Groupe en matière de Santé, hygiène et sécurité, égalité des chances et non-discrimination, interdiction du harcèlement, protection des données à caractère personnel, environnement. La mise en œuvre de ces principes s'appuie sur plusieurs procédures opérationnelles applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Ce code de conduite est accessible à tous via le site Internet, en français et en anglais.

Dans une démarche d'amélioration continue, le code de conduite a été mis à jour cette année.

Le Conseil de Surveillance et le Comité Exécutif, ainsi que les instances représentatives du personnel, ont formellement approuvé ce code et en soutiennent la mise en œuvre.

4.1 Achats responsables

La sélection des fournisseurs et sous-traitants fait l'objet d'une attention particulière de la part de la direction des achats.

Une procédure spécifique précise les critères de sélection des fournisseurs et sous-traitants. Ces critères couvrent les thématiques sécurité, qualité, social, environnement, énergie et économique/financier.

S'inscrivant systématiquement dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe Saur a décidé de renforcer cette année son processus d'achats responsables.

Une charte d'achat responsable du Groupe Saur va être rédigée et sera progressivement associée à chaque contrat cadre. La signature de cette charte sera un élément indispensable à la contractualisation avec le fournisseur / sous-traitant.

4.2 Droits humains et libertés fondamentales

Le groupe Saur inscrit son plan de vigilance dans le cadre des « Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », des principes directeurs de l'OCDE, des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la charte internationale des droits de l'homme de l'ONU.

Lutte contre les discriminations

Saur s'engage à garantir le respect de la mixité et de la diversité au sein de l'entreprise. En ce sens, l'Accord Egalité des Chances a été révisé en 2020, fruit d'un dialogue entre différentes parties prenantes. L'objectif de cet accord est de garantir le bon déroulé des carrières pour l'intégralité des collaborateurs afin d'éviter toute forme de discrimination : carrière des seniors, retours de congés maternité, télétravail....

Le réseau interne mixité femmes/ hommes ElEau, existant depuis juin 2018 porte également ces sujets, notamment via trois axes d'action :

- Le recrutement de talents féminins
- L'accompagnement des carrières
- Le changement des mentalités.

En ce sens, une formation sur le sexisme au travail, disponible en ligne afin de faciliter son accessibilité, a été rendue obligatoire en France durant l'année 2021.

Enfin, la mixité est un enjeu prioritaire du Groupe Saur. La féminisation des positions exécutives est un des neuf objectifs de la feuille de route RSE du Groupe, avec un objectif d'atteinte de la parité en 2025, c'est-à-dire au moins 40% des positions exécutives occupées par des femmes à cet horizon. Cette cible fait également partie des engagements sociétaux liés au financement du Groupe.

Le pourcentage de salariés en situation de handicap est de 3% en 2020 en France. Conscient que des efforts restent à fournir ainsi que de l'importance de

ce sujet, le groupe Saur agit pour faire évoluer les mentalités. Depuis 2021, une formation sur l'intégration de salariés en situation de handicap est proposée sur la plateforme de e-learning. Une semaine du handicap a été organisée en novembre 2021, afin de sensibiliser les collaborateurs et d'organiser des journées DuoDay (journée passée en duo entre un collaborateur et une personne en situation de handicap sur le marché du travail).

L'Intranet du groupe Saur, dans une volonté d'inclusion, est proposé en lecture immersive, afin d'apporter plus de confort et d'aisance aux collaborateurs pouvant souffrir d'un handicap visuel.

Enfin, le handicap est l'une des thématiques majeures de l'Accord Egalité des Chances, et fait également l'objet d'indicateurs de suivi.

4.3 La santé et sécurité des personnes

Santé et sécurité au travail

Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs et des intervenants extérieurs est une priorité du Groupe. Saur met en œuvre une politique prévention santé sécurité déclinée dans l'ensemble de ses implantations géographiques. Des objectifs ambitieux y sont inscrits concernant les taux de fréquence (avec et sans arrêts) et de gravité.

Pour hisser l'entreprise à ce niveau d'excellence, le Groupe Saur :

- Veille à assurer sur ses sites et chantiers des conditions de travail assurant l'hygiène, la santé et la sécurité de ses collaborateurs ainsi que de toute personne en relation avec le Groupe.
- Met en œuvre les formations adéquates, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Veille à s'assurer de la bonne diffusion auprès de toutes les personnes concernées de l'ensemble des consignes applicables en matière d'hygiène, de santé et de sécurité
- S'engage à vérifier régulièrement la bonne application des consignes en matière d'hygiène, de santé et de sécurité sur les postes de travail et à favoriser le partage d'expérience.
- Favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Enfin, la politique de prévention des risques du groupe Saur est certifiée ISO 45 001, relatif à la santé et à la sécurité.

Le groupe Saur a mis en place un pilotage du management de la sécurité autour de l'évaluation des risques professionnels, la définition de plans d'actions relatifs aux risques majeurs, la mise en place de sensibilisations régulières (causeries mensuelles,

modules e-learning), la réalisation d'audits et de visites comportementales sur le terrain.

Le Groupe a défini ses règles Vitales, mettant en lumière pour tout un chacun, les règles simples et accessibles que le Groupe fait appliquer dans chacune de ses opérations.

Les collaborateurs, les partenaires, comme les sous-traitants, sont inclus dans la démarche d'amélioration de la sécurité du Groupe.

En ce qui concerne les intervenants extérieurs, des plans de préventions ou Plan Généraux de Coordination (PGC) opérant sur les sites que le Groupe exploite ou ses chantiers sont établis afin de prévenir les risques et définir les mesures de préventions.

Les audits de sécurité réalisés sur ses sites et chantiers permettent de s'assurer de la mise en œuvre des mesures de prévention.

Des procédures d'intervention de personnel sur les sites à risque sont rédigées et mises à disposition des intervenants, ainsi que les instructions de travail détaillant les traitements adaptés aux installations.

Des procédures strictes, comme celles associées à la gestion des produits dangereux sont disponibles et font l'objet d'audits internes.

Enfin, des fiches de prévention des risques très opérationnelles sont disponibles.

Sécurité sanitaire

La qualité de l'eau fournie aux usagers est une responsabilité et une préoccupation essentielle du Groupe.

Les services de l'eau potable sont régis par les intercommunalités, six agences de bassin (chargées de la surveillance et de la protection de la ressource et de la vie aquatique, tant en qualité qu'en quantité à l'échelle du grand bassin versant), et 18 Agences Régionales de Santé (ARS) en France.

En France, l'eau potable est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente pour garantir sa sécurité. Ces contrôles (qui s'ajoutent à la surveillance continue par l'exploitant) sont effectués par des laboratoires agréés par les ARS, qui prélèvent des échantillons selon le programme annuel établi par l'ARS. Ces contrôles visent à vérifier que la qualité de l'eau est conforme à toutes les exigences, sont respectées à toutes les étapes, de la protection de la ressource jusqu'au verre d'eau sur notre table. Si un échantillon est jugé non conforme par le laboratoire, en tant qu'exploitant de l'eau potable, Saur est immédiatement averti pour prendre les mesures appropriées.

Le Groupe surveille la qualité de l'eau fournie et suit de nombreux paramètres permettant de s'assurer de la conformité au travers de la conformité

bactériologique et du taux de conformité physico-chimique de l'eau produite. Ces indicateurs sont en place sur l'ensemble des entités du Groupe et font l'objet d'une consolidation.

Crises pandémiques

Lors de la crise COVID, le groupe Saur a activé son plan de continuité d'activité, intégrant toutes les mesures sur ce sujet (environnement de travail, équipement de protection, formations aux gestes barrières et communication liée, nouvelles mesures d'hygiène...) ainsi que l'organisation adéquate pour garantir la continuité de service.

Un rapprochement avec la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a eu lieu afin de coordonner les actions des entreprises de l'eau (relation ministère, réquisition EPI, activation PCA/cellule de crise, ...) au niveau du secteur.

4.4 Environnement

Le groupe Saur a défini une feuille de route RSE à horizon 2025, dont les objectifs et moyens mis en œuvre sont explicités au sein du rapport intégré publié chaque année, disponible sur le site internet. La protection de l'environnement est également l'un des principaux piliers de cette feuille de route RSE 2025, puisque trois des neuf engagements y sont associés.

Consommation des ressources

Le groupe Saur a mis en place de nombreuses actions pour relever les défis de l'eau et lui redonner la valeur qu'elle mérite, notamment pour protéger et économiser cette ressource naturelle, dont la raréfaction va de pair avec le dérèglement climatique.

Par exemple, le site info-secheresse.fr, disponible en accès libre, permet de suivre l'état de la ressource et l'impact de la sécheresse en France.

La consommation des autres ressources fait également l'objet d'une attention particulière, avec par exemple le renforcement des actions de surveillance et via la norme ISO 50001 sur le management de l'énergie visant l'amélioration des indicateurs de performance énergétique.

Pollution de l'environnement

Notre activité et notre performance opérationnelle consiste par essence à lutter contre le risque de pollution de l'environnement, au travers de :

- La collecte et le transport des effluents en réseau
- Le traitement des effluents en station d'épuration
- L'entretien des ouvrages de stockage et du réseau.

Le Groupe surveille la qualité de l'eau traitée dans ses stations d'épuration, au moyen de paramètres tels que par exemple la Demande Chimique en Oxygène (DCO), Demande Biochimique en Oxygène (DBO), les flux d'azote et de phosphore entrant et sortant des stations d'épuration gérées par le Groupe.

Le Groupe est autorisé par les Agences de l'eau à auto-surveiller la qualité des eaux rejetées dans l'environnement par les stations d'épuration qu'il exploite, et peut être audité à tout moment par un bureau d'études mandaté par " Police de l'eau " en France, notamment la DDT (Direction départementale des territoires) ou la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), pour s'assurer de la conformité de notre métrologie, et pour effectuer un double prélèvement et vérifier nos résultats.

Impact des activités sur le climat

Le groupe Saur s'est engagé à limiter l'impact de ses activités sur le climat en diminuant rapidement son empreinte carbone. L'intensité carbone est d'ailleurs l'un des 3 indicateurs associés au refinancement de la dette du Groupe. En levant des obligations durables liant ses conditions de financement à l'atteinte d'objectifs concrets en termes de performance environnementale et sociétale, Saur confirme son ambition de mettre la responsabilité sociale au cœur de son modèle de croissance.

Saur s'est ainsi engagé à réduire l'intensité de carbone de ses activités à 22,5 tCO₂eq./M€ d'ici 2027 notamment grâce à la neutralisation complète de ses émissions liées à la consommation d'électricité par le passage aux énergies renouvelables, ainsi qu'au déploiement d'une stratégie de mobilité durable. Cette trajectoire de réduction est particulièrement ambitieuse.

À long terme, et au-delà de la portée de ce cadre, le groupe Saur vise des émissions nettes nulles sur les scopes 1 et 2 d'ici 2035 et des émissions nettes nulles sur tous les scopes d'ici 2050, conformément à l'objectif de neutralité climatique fixé par l'Union Européenne dans le cadre du Green Deal. Ces engagements à long terme témoignent de la volonté de Saur d'être à la pointe de la lutte contre le changement climatique.

5 Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

5.1 Gouvernance

Le pilotage du plan de vigilance est assuré par la Direction RSE du Groupe, en coordination avec les directions suivantes :

- Achats
- Juridique
- Qualité Hygiène Sécurité Environnement Energie
- Ressources humaines
- Ethique, Conformité, Risques et Assurances
- Audit et contrôle interne

5.2 Reporting

Afin de suivre les mesures mises en œuvre et évaluer leur efficacité, le groupe Saur s'appuie sur des indicateurs établis dans le cadre de son processus de reporting extra-financier qui couvrent les champs du devoir de vigilance, ainsi que sur le dispositif de pilotage des risques Groupe. Ce reporting est établi au moins une fois par an et les indicateurs sont publiés dans le rapport intégré¹, ou seront suivis à compter de 2022 (*). Une sélection d'indicateurs publiés dans le rapport intégré est revue par un Organisme Tiers Indépendant qui atteste de la fiabilité des données.

Droits Humains

- Taux de femmes dans les effectifs
- Taux de femmes dans les postes de direction
- Taux de salariés handicapés
- Taux des contrats avec des fournisseurs et partenaires incluant une clause éthique (*)
- Taux de fournisseurs / sous-traitants critiques évalués(*)

Santé et sécurité

- Taux du Chiffre d'Affaires couvert par une certification ISO 45001
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
- Taux de gravité des accidents du travail
- Taux de fournisseurs / sous-traitants critiques évalués(*)

Environnement

- Taux du Chiffre d'Affaires couvert par une certification ISO 14001
- Taux du Chiffre d'Affaires couvert par une certification ISO 50001
- Volume d'eau prélevé au milieu naturel
- Rendement des réseaux
- Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)
- Part des boues valorisées
- Taux d'électricité renouvelable
- Intensité Carbone
- Taux de fournisseurs / sous-traitants critiques évalués(*)

6 Mécanisme d'alerte

Le groupe Saur dispose d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements de situations qui seraient contraires à ses règles.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il garantit la confidentialité et l'absence de mesures de sanction à l'encontre des auteurs de signalements agissant de bonne foi et de manière désintéressée. Il couvre les domaines de la loi sur le devoir de vigilance.

Lorsqu'un collaborateur est confronté ou constate une situation susceptible de caractériser une violation du code de conduite ou un manquement à une obligation légale et réglementaire, il peut en faire part à son supérieur hiérarchique et/ou à la Direction Ethique et Conformité notamment via le dispositif d'alerte mis en place par le Groupe.

Le dispositif va être révisé courant 2022 et sera ouvert à l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Groupe.

1

https://dnr54354splcz.cloudfront.net/publications/SAUR_RI_2021_BAT_BD.pdf

